

N°DEC-2024-41

## DÉCISION DU MAIRE

### MARCHÉ N°2024C03 DE MISSION D'AUDIT ET D'ASSISTANCE POUR LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS D'ASSURANCES DE LA VILLE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU la proposition de l'entreprise AUDIT-ASSURANCES / ACE CONSULTANTS sise 42 boulevard Calmette, 30400 VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé de confier à un prestataire privé la mission d'audit et d'assistance pour la passation des marchés publics d'assurances de la Ville.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire l'entreprise AUDIT-ASSURANCES / ACE CONSULTANTS, pour un montant total de prestations arrêté à la somme forfaitaire de 3 800 € entendu hors taxes.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : Le présent marché débutera dès sa notification et est conclu jusqu'à l'achèvement de la mission.

**Article 4** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours et des prochains exercices.

**Article 5** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 20 mars 2024.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le **25 MARS 2024**  
Et de la publication le **25 MARS 2024**

---

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

---